

La
Semaine Religieuse
 DE
Québec

VOL. XXII

Québec, 16 juillet 1910

No 49

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 769. — Les Quarante-Heures de la semaine, 769. — Feu Mgr Laflamme, 770 — *Motu proprio* concernant la reconnaissance des concessions d'indulgences, 773. — Chronique diocésaine, 775. — Les difficultés de l'enseignement bilingue simultané, 775. — Bibliographie, 782.

Calendrier

— o —

| | | | |
|----|---------|----|---|
| 17 | DIM. | b | IX apr. Pent. Octave de la Dédicace. <i>Kyr.</i> des dbls. <i>Dans les églises consacrées</i> : II Vêp., mêm. du suiv., du dim., de S. Alexis. (II Vêp.) et des SS. MM. <i>Dans les églises non consacrées</i> : Vêp. du suiv., mêm. du préc., du dim., de S. Alexis (II Vêp.) et des SS. MM. |
| 18 | Lundi. | b | S. Camille de Lellis, confesseur. |
| 19 | Mardi | b | S. Vincent de Paul, confesseur. |
| 20 | Mercre. | b | S. Jérôme Emilien, confesseur. |
| 21 | Jeudi | +b | Du S. Sacrement. |
| 22 | Vend. | b | Ste Marie Maceleine, pénitente. |
| 23 | Samd. | r | (Vigile anticip. de S. Jacques). S. Apollinaire, évêque et martyr. |

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

Juillet 17, Saint-Onésime. — 18, Sainte-Agathe. — 19, Sainte-Germaine. — 20, Sainte-Marguerite. — 21, Sainte-Perpétue. — 23, Couvent de N.-D. de Montauban.

FEU MGR LAFLAMME

— o —

NOTES BIOGRAPHIQUES

Notre livraison de la semaine dernière était déjà sous presse quand nous est parvenue la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Laflamme. Nous avons bien des raisons de prendre part au deuil qui afflige le diocèse et le pays tout entier, et nous nous empressons d'offrir au Séminaire et à l'Université Laval l'expression de notre sincère condoléance. La presse de toute la province s'est faite l'écho du regret universel causé par la mort de ce prêtre savant qui faisait honneur au clergé canadien-français. Nous reproduisons ci-après l'éloge plein de convenance dans sa sobriété que faisait l'*Événement* (16 juillet) de l'illustre défunt.

C'est une grande perte que le Séminaire et l'Université Laval font par la mort de Mgr Laflamme, arrivée ce matin.

On peut dire que le distingué défunt n'a vécu que pour le Séminaire et l'Université. Ses études étaient à peine terminées que son goût pour les sciences lui ouvrait une chaire d'où le désir de se perfectionner, et la maladie seuls ont pu l'éloigner. Il avait le don de l'enseignement. Ses leçons claires, précises et parsemées de cet esprit qu'il maniait à la perfection charmaient autant qu'elles instruisaient. Il excellait en toutes choses, en théologie, en littérature, aussi bien que dans les sciences physiques. Il y a telles de ces allocutions de fin d'année, celle, par exemple, qu'il prononça lors de la première visite du marquis de Lévis, qui sont de petits chefs-d'œuvres.

Mais ce sont les sciences physiques qui l'absorbaient surtout, et dans ce domaine, il était reconnu comme un maître. De l'Université, sa réputation se répandit rapidement au dehors. Diverses missions que lui confia le gouvernement le mirent en contact avec les sommités scientifiques de tous les Congrès où il figura ; il commanda l'admiration de ses collègues, qui lui décernèrent les honneurs les plus élevés, honneurs qu'il ne recherchait pas, mais auxquels il ne se déroba pas non plus parce qu'ils rejaillissaient autant sur l'Université que sur lui-même. Il était considéré comme un des plus forts géologues de l'Amérique.

Avec cela il était d'une affabilité exquise et d'un esprit inépuisable.

Bref, Mgr Laflamme était un homme supérieur à tous les

points de vue, et sa mort causera des regrets dans tous les milieux scientifiques où il était si bien connu et apprécié.

A l'Université qu'il illustra par ses travaux nous offrons nos respectueuses sympathies.

Notre clergé, et plus particulièrement l'Université Laval et le Séminaire, viennent d'être plongés dans le deuil par la mort de Mgr J. C. K.-Laflamme, ancien recteur et professeur de l'Université.

Mgr Laflamme est décédé ce matin à 11.45 hrs, au Séminaire, à l'âge de 61 ans, après une longue maladie.

L'année dernière, il dut abandonner la position de recteur à son successeur, M. l'abbé A. Gosselin, pour aller suivre un traitement à l'Hotel-Dieu. Mais, il y a quelque mois, constatant qu'il y avait peu d'espoir de guérison, il retourna au Séminaire où il continua de recevoir les soins de son médecin, le Dr Rousseau. La maladie, cependant, a peu à peu fait son œuvre, et conduit au tombeau le distingué prélat.

Mgr Laflamme est né à Saint-Anselme le 19 septembre 1849.

Il fit ses études au Séminaire et à l'Université Laval où il prit les degrés de bachelier ès-arts en 1868, de maître ès-arts en 1884, bachelier en théologie en 1871. Il fut licencié en théologie en 1872, et docteur en théologie en 1873.

Ordonné prêtre le 6 octobre 1872, il fut nommé ensuite professeur de géologie et de minéralogie.

Il a été supérieur du Séminaire et recteur de l'Université Laval pendant plusieurs années.

En 1891, il a représenté la province de Québec au Congrès national de géologie, à Washington, et la même année il fut élu président de la Société Royale du Canada dont il était l'un des fondateurs.

En 1897, il fut nommé vice-président du Congrès international de géologie tenu à Saint-Petersbourg.

Il était membre de la Société géologique de France, de la Société géologique américaine et de la Société française de physique.

En 1898, il était créé chevalier de la légion d'Honneur.

Le gouvernement de Québec lui a confié à diverses reprises des missions de haute importance qu'il a remplies de la façon

la plus brillante. En 1894, notamment, il fut chargé par le gouvernement provincial de faire la carte géologique du Lac Saint-Jean et du Saguenay.

Cette carte est un magnifique travail qui fait autorité et est très appréciée de tous ceux qui s'intéressent à la science géologique.

Il n'y a pas que le gouvernement de Québec qui a profité de la profonde science du distingué professeur. On se rappelle que, lorsqu'il s'est agi de reconstruire l'extrémité ouest de la Terrasse Dufferin, qui avait été mise en danger par le désastreux éboulis de 1890, le Dr Ami, du département géologique d'Ottawa, fut envoyé ici pour faire l'examen de toute cette partie de la falaise.

Le Dr Ami fit cette visite en compagnie de Mgr Laflamme, et plus tard le Dr Ami donna une conférence à laquelle Mgr Laflamme fut invité à adresser la parole. Il s'agissait alors de trouver les moyens de consolider la base de cette partie de la terrasse. Or Mgr Laflamme estima que l'amas de terre et de pierre produit par l'éboulis constituait le meilleur et le plus solide contrefort, et il conseilla de ne pas l'enlever afin qu'il puisse servir pour appuyer la base de l'extrémité ouest de la terrasse.

Le gouvernement fédéral accepta le conseil et se guida sur les données du savant géologue pour faire reconstruire la terrasse à cet endroit.

Mgr Laflamme laisse quelques ouvrages scientifiques très importants, entre autres :

Éléments de minéralogie, de géologie et de botanique,

Le Saguenay, Essai de géologie physique,

Notions sur l'électricité et le magnétisme.

Mgr Laflamme avait deux frères qui lui survivent : M. David Laflamme, qui demeure avec son fils, M. l'abbé Alphonse Laflamme, curé de Rumford Falls, Me, et M. Léon Laflamme, de Lewiston, Me, père de M. Laflamme, directeur de la *Revue franco-américaine* et ancien rédacteur à l'*Action Sociale*.

Les funérailles de Mgr Laflamme ont eut lieu samedi dernier, à 9 heures du matin, à la chapelle du Séminaire, au milieu d'un concours des plus distingués. Au service funèbre, présidé, par Mgr l'Archevêque, qui, pour la circonstance, a interrompu

spécialement sa visite pastorale, assistaient Nos Seigneurs l'archevêque de Montréal, et les évêques de Chicoutimi, de Nicolet et d'Eleuthéropolis, plusieurs prélats, des délégués de diocèses, de maisons d'enseignement et d'ordres religieux, et le personnel de l'Université Laval. L'État y était représenté par l'Hon. juge Girouard, de la Cour Suprême, au nom du Gouverneur Général, Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de la province, des sénateurs, des juges, des ministres, des députés. L'inhumation a lieu dans le crypte de cette chapelle, à l'embellissement de laquelle le regretté défunt avait tant travaillé.

MOTU PROPRIO

CONCERNANT LA RECONNAISSANCE

DES CONCESSIONS D'INDULGENCES

PAR LA SACRÉE CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

Comme par Notre Lettre Apostolique de *Romana Curia*, qui commence par les mots *Sapienti consilio*, datée du 3 des calendes de juillet de l'an 1908, Nous avons voulu que toute la matière des indulgences (*universam rem de indulgentiis*,) et, par conséquent, le soin de leur juste et prudente administration et la charge de veiller sur leur impression et publication, fussent attribués à la seule suprême Sacrée Congrégation du Saint-Office. Dans le but de prévenir tous les doutes quelconques qui pourraient facilement naître des concessions peut-être obtenues en cette matière autrement que par la susdite Sacrée Congrégation, et afin que tous puissent clairement constater l'authenticité et l'efficacité de ces indulgences, en vertu de Notre Suprême Autorité, de Notre propre mouvement, et d'après une science certaine, Nous déclarons et réglons ce qui suit :

1. Toutes les indulgences, soit générales, soit particulières, excepté celles qui ne concernent que la seule personne du demandeur, devront être soumises au visa du Saint-Office.

2. Il en est de même des pouvoirs, concédés à n'importe quels prêtres, de bénir les objets pieux et d'y attacher des indulgences ou des privilèges pour les fidèles.

3. Les susdites concessions d'indulgences et de pouvoirs n'ont de valeur qu'après leur reconnaissance authentique par le Saint-Office.

4. Les concessions anciennes ne garderont leur valeur qu'à la condition d'être soumises, dans les six mois à compter du jour de la publication de notre décret, à l'examen du Saint-Office et approuvées par lui.

5. A l'avenir, tous ceux qui obtiendront des concessions de ce genre devront, sous peine de nullité, soumettre la feuille de concession au visa et à l'approbation du Saint-Office.

Afin de permettre aux prêtres de mettre plus facilement à exécution les prescriptions du *Motu proprio* cité plus haut, l'on voudra bien observer ce qui suit :

1) Chaque curé, aumônier, ou chapelain devra adresser au secrétariat de l'Archevêché — le plus tôt possible — l'original ou une copie authentique de tout Rescrit du Saint-Siège (obtenu du Saint Père directement ou par l'entremise des Congrégations Romaines), accordant à son église, à sa communauté, ou à sa chapelle, des privilèges auxquels sont attachées des indulgences ;

2) Tout prêtre du diocèse devra également envoyer copie des Rescrits personnels comportant pouvoir d'accorder des indulgences ou de bénir des objets de piété avec concession d'indulgences. Sont exceptés les Rescrits n'accordant des indulgences qu'à la seule personne du bénéficiaire.

N. B. — Les prêtres n'auront pas à envoyer copie des pouvoirs à eux accordés par Monseigneur l'Archevêque, en vertu des Indults qu'il a obtenus lui-même du Saint-Siège.

Par ordre,

EUG.-C. LAFLAMME, ptre,
secrétaire.

Archevêché de Québec,
le 12 juillet 1910.



Chronique diocésaine

— Nous aurons bientôt le plaisir de saluer le retour au pays des quatre jeunes prêtres du diocèse, qui depuis quelques années suivaient les cours des universités romaines. — Ces messieurs ont conquis les divers grades auxquels ils aspiraient et auxquels leur donnaient droit leur talent et une application sérieuse au travail. Le plus jeune, l'abbé Joseph Gosselin, qui a fait toutes ses études théologiques au Collège de la Propagande, y a pris son doctorat en théologie, de même que l'abbé Ferdinand Massé. L'abbé John Hunt nous revient docteur en droit canonique, et l'abbé Charles Beaulieu, licencié ès sciences bibliques — C'est le premier Canadien, avec l'abbé Jasmin, qui conquiert ce degré à l'Institut récemment fondé. On sait que pour obtenir un degré quelconque à cet Institut, il faut avoir déjà obtenu le doctorat en théologie. C'est à l'Université Laval que l'abbé Beaulieu s'était muni de ce premier diplôme.

— Dimanche dernier Sa Grandeur Mgr l'Auxiliaire a béni un carillon de trois cloches destiné à la nouvelle paroisse de Sainte-Hélène de Breakeyville. La jolie église était remplie de fidèles, et la beauté de la température avait attiré une foule de curieux des paroisses environnantes. Il y eut sermon à la grand'messe par Mgr Roy, et avant la bénédiction, par M. l'abbé C.-E. Carrier, curé de Saint-Joseph de Beauce.

Parmi les parrains figuraient les riches propriétaires des scieries qui groupent à cet endroit une industrielle population. L'abondance de la recette correspondit à l'ardeur que l'on mit à faire résonner les mélodieuses cloches de la fabrique Robert. L'actif et zélé curé qui, en si peu de temps, a fait surgir église, sacristie, presbytère, avec tous les meubles et accessoires du culte, a raison de bénir la Providence d'avoir mené à si heureuse fin son importante entreprise.

Les difficultés de l'enseignement bilingue simultané (1)

Comment l'anglais n'est pas appris. Pourquoi le français n'est pas su. Supériorité intellectuelle des jeunes filles. L'in-

(1) A une époque où, tout en se plaignant de l'augmentation progressive et alarmante des programmes scolaires, on y ajoute sans cesse de nouvelles matières,

connu par l'inconnu. Conséquences. Les effets du système sur l'Enseignement libre. Qui est responsable du cramming? Plan de réformes. Pédagogie et Politique. Nécessité de les séparer. Enseignement du français. Enseignement de l'anglais. Les autres matières. Vers l'avenir.

Nous avons parlé des inconvénients du parallélisme bilingue au point de vue du temps qu'il fait perdre à une époque de la vie où le temps vaut beaucoup plus que l'argent, attendu que rien ne remédie à une limite d'âge dépassée et que si, à l'école ou au collège, on n'a pas appris à apprendre, on ne saura jamais rien.

Il est permis d'affirmer, comme un fait évident, que les élèves à qui on prétend faire acquérir simultanément et séparément les deux langues n'arrivent à en posséder vraiment aucune. Ils ne sauront pas l'anglais d'abord parce qu'il est très mal enseigné, puis parce que le temps pris pour le français *mis à part* et les autres matières restreint l'étude propre de la langue, et enfin et surtout parce que, sauf des circonstances exceptionnelles, le milieu est défavorable, l'occasion manque d'entendre et de parler un idiome qui s'apprend surtout pratiquement. Les élèves ne savent pas non plus le français, parce que, plus ils avancent dans les classes et moins ce sujet est étudié.

On arrive à le traiter comme une quantité négligeable, en considérant qu'il s'apprend pour ainsi dire tout seul, par la conversation, la lecture, l'ambiance. Cela suffit, en effet, pour les usages courants de la vie, mais l'éducation, quand il s'agit surtout de former des hommes destinés à jouer un rôle, à

pour être à jour avec le progrès moderne, il ne sera pas sans intérêt de savoir ce qu'on en pense dans une lointaine colonie anglaise, l'île Maurice, dont les habitants, comme ceux de la province de Québec, en changeant d'allégeance, ont gardé toujours l'amour de la langue maternelle. Il s'agit, dans le cas actuel, de la surcharge vraiment onéreuse que constitue l'enseignement bilingue simultané et la pénurie du résultat pratique d'un pareil système. Ceux de nos compatriotes qui, pour des fins d'ordre matériel, veulent former leurs enfants, dès le début de leurs cours d'études primaires, à apprendre également bien l'anglais et le français, ou — utopie plus dangereuse parce qu'elle est doublée d'une trahison — l'anglais d'abord et le français plus tard, verront par cet article marqué au coin du bon sens et de l'expérience, ce qu'il faut penser d'un pareil plan.

RÉD.

exercer une influence dans la société, ne doit-elle pas avoir des visées plus hautes ? Est-il normal que des jeunes gens qui ont passé des examens tels que ceux de l'immatriculation ou de l'Université de Cambridge soient embarrassés pour écrire, en dehors des banalités communes, une lettre ou pour improviser le discours le plus simple ? Il y a sans doute des exceptions, mais elles confirment la règle, puisqu'elles résultent soit d'un enseignement particulier, soit d'un effort personnel.

Un auteur a dit que celui qui possède deux langues est homme deux fois. Il faudrait conclure de là que l'on est homme bien insuffisamment quand on n'en possède aucune.

Il est un fait se rattachant à cet ordre d'idées qui mérite une sérieuse attention.

Depuis quelques années une forte impulsion a été donnée à l'instruction des jeunes filles. Les concours officiels, ceux de l'Alliance française, l'admission à certains examens universitaires ont créé chez les Mauriciennes, généralement aussi intelligentes que gracieuses, une vive émulation, et les fruits en ont été d'autant plus satisfaisants que les institutions où elles sont élevées ont échappé jusqu'ici, quant aux exigences des programmes, à la pression officielle. Ces jeunes filles, elles, arrivent à savoir le français beaucoup mieux que leurs frères ou leurs cousins et à étendre ainsi leur horizon, à raffiner leur culture, à se placer par conséquent à un niveau intellectuel supérieur.

On ne peut, sans doute, que se réjouir de cela. Mais ne serait-il pas fâcheux que, dans les unions qui se contractent, l'homme, qui doit être le chef, se trouve en état visible d'infériorité ? Nous ne faisons qu'indiquer ce point de vue, dont le développement nous entraînerait trop loin.

Examinons maintenant de quelle conséquence est, non plus l'enseignement d'une langue étrangère par elle-même, mais de l'inconnu par l'inconnu. L'élève n'a encore que de faibles notions de l'anglais qu'on lui met entre les mains des livres classiques exclusivement écrits dans cette langue. Qu'il s'agisse du latin ou du grec, de l'histoire ou de la géographie, des mathématiques ou des sciences, c'est uniquement dans des livres édités à Londres qu'il devra étudier ; de sorte qu'à la difficulté naturelle qu'offre l'exploration, le défrichement d'un

champ nouveau, s'ajoute une difficulté artificielle, créée au dépit du sens commun et de tous les principes de la pédagogie. Un procédé rationnel doit être fondé sur ce qui est acquis déjà. Vouloir produire en même temps l'outil et l'œuvre est une entreprise déraisonnable.

On nous dira que pourtant bien des élèves réussissent, passent les examens, obtiennent des degrés universitaires, des bourses. Cela prouve qu'ils ont eu assez de vigueur intellectuelle pour surmonter à la fois la difficulté intrinsèque et la difficulté superposée. Mais est-ce pour faire briller quelques exceptions que l'Instruction publique est organisée ou pour l'avantage du plus grand nombre possible de citoyens? Il ne faut pas s'hypnotiser sur quelques sujets d'élite, mais voir quelle est la moyenne du niveau intellectuel atteint par la plupart des élèves du Collège Royal. Personne ne contestera que ce niveau ne soit plutôt bas. Pour quelle cause? Parce que les élèves sont mal doués et paresseux? Nullement, ils ont en général de l'intelligence et sont ambitieux de parvenir. Parce que les professeurs ne connaissent pas leur métier? On ne serait pas justifié à déclarer cela, puisque d'autres élèves de ces mêmes professeurs réussissent. Non, la vraie cause est que les enfants d'une valeur ordinaire et dont de bonnes méthodes auraient développé les aptitudes sont rebutés, découragés par un enseignement hérissé de difficultés et n'offrant aucun attrait.

Supposez que des adolescents de force physique inégale soient invités à pratiquer des sports, des jeux athlétiques qui ne sont à la portée que des plus robustes. Ceux-ci seuls en tireront profit, tandis que les autres seront bientôt éreintés, fourbus. Si on avait gradué les exercices, si on les avait mis à la portée des plus faibles, tous se seraient développés. La première image s'applique au collège tel qu'il est, la seconde au collège tel qu'il devrait être.

Nous parlons principalement du Collège Royal, parce qu'il est le prototype du système, le pivot autour duquel tout gravite. L'heureuse extension qu'a prise l'enseignement libre atténue quelque peu les vices de la pédagogie officielle. Les professeurs indépendants s'efforcent de les corriger. Mais il y a ces terribles programmes, ces examens auxquels tiennent les

parents et où il faut réussir, sous peine d'être très mal coté. Viser à ce succès et en même temps vouloir que l'élève raisonne, comprenne, qu'il apprenne vraiment, pense ce qu'il sait et sache ce qu'il pense, c'est s'imposer et imposer aux enfants un double effort, et alors les autorités déclarent gravement que les institutions libres font du *cramming*!

Mais le *cramming*, le bourrage, il est déjà la résultante fatale du régime qui demande tout à la mémoire. Parler de *cramming*, quand on est responsable de ce régime, c'est vraiment imiter les filous qui crient « au voleur ! » pour dérouter la police.

Les services rendus par certains collèges affiliés et par bon nombre d'écoles et de pensionnats sont précieux, mais tant que l'enseignement d'État donnera de détestables exemples et suivra une voie fautive, ces services n'auront que la valeur de palliatifs, et l'éducation qu'il nous faudrait fera défaut.

Comment modifier cet état de choses, et d'abord, quelle est la réforme qu'il faudrait opérer ?

Le mal fondamental étant le bilinguisme, le premier remède indiqué est d'établir ce que la raison commande, de donner pour base à l'enseignement la langue maternelle de l'enfant, ou celle qui lui est la plus familière.

Vous voulez supprimer l'anglais, s'écrieront des timorés. Mais vous oubliez que la colonie est anglaise depuis cent ans, vous allez faire suspecter notre loyalisme, et cela en pure perte, car le Bureau Colonial ne reviendra pas sur la politique d'assimilation qu'il a adoptée.

Nous pourrions répondre à ces interlocuteurs que la pédagogie est une science, est un art qui ne reçoit pas ses règles des bureaux et que d'y mêler la politique ou de la subordonner à elle, est le plus sûr moyen d'en faire de détestable. Mais nous sommes disposé à examiner l'objection à fond, notre position n'en sera que fortifiée.

Rien n'est moins fondé que cette idée, que la Grande Bretagne veut que tous les peuples de l'Empire parlent sa langue.

Sur les 300 millions d'habitants de l'Inde, à peine un million et demi ont appris l'anglais. Les Canadiens-Français, les Boers, les Maltais gardent jalousement leurs langues respectives, et lui assurent la prééminence dans l'enseignement. Pour-

quoi notre colonie serait-elle seule à subir une assimilation forcée ? Elle ne devrait pas se résigner sans protester à faire ainsi exception dans l'Empire. Mais rien n'indique que les hommes d'Etat anglais — nous ne parlons pas des bureaucrates — veuillent nous traiter ainsi.

Au surplus, il n'est nullement question de supprimer la langue anglaise. Bien au contraire, un de nos griefs contre le système existant est que tout ce qu'elle prend de temps, tout ce qu'elle coûte d'efforts et de dépenses n'aboutit pas à la faire connaître. Nous prétendons qu'elle pourrait être bien mieux acquise, plus rapidement et plus facilement, si elle était enseignée par une méthode rationnelle.

Nous la placerions cependant au second rang comme importance, parce qu'elle n'est utile qu'à quelques-uns et qu'il ne peut être donné qu'à un petit nombre de la posséder assez pour qu'elle soit un instrument de culture et de développement intellectuel.

L'essentiel, c'est que tout Mauricien qui veut être un homme, et un homme bien élevé, un homme qui pense, qui raisonne et qui sache s'exprimer, apprenne bien la langue de son pays, sa langue nationale. L'essentiel, c'est que cette langue lui serve à élargir le champ de ses connaissances et à s'élever de plus en plus dans la civilisation à laquelle il appartient. Donc, le français à la base, le français au milieu, le français au sommet. partout et toujours.

Qu'il soit cordonnier ou avocat, fermier ou propriétaire, l'homme ainsi instruit sera estimé et respecté. Ayant conscience de sa valeur intellectuelle et morale et la faisant sentir aux autres, il ne se croira pas humilié parce qu'il maniera un outil, dirigera une machine ou tiendra le manche d'une charrue. Nous aurons alors une vraie démocratie, où le mérite s'imposera, où l'indépendance sera respectée, quelle que soit la position sociale du citoyen.

Ce point mis hors de doute, comment l'anglais devrait-il être enseigné ?

De bonne heure, pendant qu'ils formeront l'outil intellectuel qui devra être plus tard aiguisé, affiné, les élèves pourront acquérir des notions pratiques de la langue, sans qu'aucun livre leur soit mis entre les mains. Ils seront exercés à la pro-

nonciation, la seule difficulté réelle de la langue, se feront un vocabulaire de mots usuels et commenceront à former des phrases de conversation. Comme cela, dès la première lecture, ils se trouveront en pays de connaissance.

Aussitôt la grammaire française suffisamment sue et les exercices usuels devenus familiers, l'enseignement méthodique commencera et il consistera à faire apprendre l'anglais par le français, en supprimant tous les affreux bouquins qui ne servent maintenant qu'à fatiguer nos pauvres enfants. Il y a des cours tels que celui de Fleming, qui sont admirablement adaptés à nos conditions. Le côté pratique sera perfectionné au moyen d'exercices oraux.

Ce qu'il faut recommander pardessus tout, ce sont les exercices de traduction ; à l'heure actuelle absolument nuls. Il ne s'agit pas seulement de traduire l'anglais en français, mais le français en anglais. Cette méthode vise à ceci : penser, soit avec l'auteur, choisi parmi les excellents, soit avec le maître, soit par soi-même, et exprimer sa pensée dans l'une et l'autre langue, en évitant le mot à mot, en corrigeant les anglicismes aussi bien que les gallicismes. Il y a là un admirable moyen de développement intellectuel, et c'est un crime, qu'au lieu de s'en servir on applique aux élèves des procédés d'abêtissement.

Une fois que l'anglais sera devenu presque familier à l'étudiant, nous n'aurons aucune objection à ce qu'on lui mette entre les mains des classiques anglais, histoire, géographie, sciences, etc. Mais il ne faudra pas que ce soit exclusif et les classiques français devront occuper aussi une bonne place.

Ce que nous proposons est-il déraisonnable, la réalisation est-elle impossible ? Les esprits les plus éclairés du pays n'admettent-ils pas qu'une réforme serait le salut, la sauvegarde de notre avenir ?

Et pourtant, cette chose si simple et si nécessaire ne se fera que le jour où il sera donné de tirer de l'émancipation politique de la colonie l'émancipation intellectuelle de notre jeunesse.

Utopie ! diront de graves oracles. Soit ! Comme l'a dit Rostand en un vers qui suffirait à l'immortaliser :

C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière !

Bibliographie

— o —

— LA NOTION DE CATHOLICITÉ, par A. de POULPIQUET. 1 vol. in-16 de la collection *Science et Religion* (No 560). Prix : 0 fr. 60. Librairie Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Il est bien certain que l'unité, le nombre des fidèles, l'extension géographique sont des parties intéressantes du concept de catholicité. Mais épuisent-elles tout le contenu de ce concept ? L'auteur du présent opuscule ne le pense pas. Il pense que, en plus de leur aspect *quantitatif*, les éléments qui composent la notion de catholicité ont un aspect *qualitatif* qui les complète, les explique en les rattachant à la cause intime d'où ils procèdent et permet ainsi à la catholicité d'atteindre sa pleine valeur de *note*. Ainsi complétée par cet élément spirituel, la catholicité permet à l'Église d'apparaître au monde comme la véritable et vivante incarnation de Jésus-Christ.

— UN ÉPISODE DE LA FIN DU PAGANISME. — LA CORRESPONDANCE D'AUSONE ET DE PAULIN DE NOLE, avec une étude critique, des notes et un appendice sur la question du christianisme d'Ausone, par Pierre de LABRIOLLE, professeur à l'Université de Fribourg. 1 vol. in-16 de la collection *Chefs-d'œuvre de la littérature religieuse*, No 561, Bloud et Cie, édit., 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

On peut dire que nul ne fut plus douloureusement étonné qu'Ausone de l'éclatante conversion de Paulin. Ausone avait eu Paulin pour élève à l'Université de Bordeaux. Il avait mis en lui ses meilleures complaisances, ses meilleurs espoirs, et il était resté lié à lui par un affectueux commerce de lettres, de vers et de présents. Et voici que ce Paulin si cher démissionnait de la vie mondaine, abandonnait l'Aquitaine pour s'enfoncer en Espagne, vendait ses biens... Mais alors ? Et l'abrégé de Suétone, et la poésie, et la culture latine, reniait-il tout cela ? Ausone ne put supporter une telle perplexité qu'aggravait encore le silence de Paulin. Il se décida à lui écrire pour le supplier de parler, de s'expliquer, de revenir. Tel fut le point de départ de la correspondance qui s'établit entre eux. C'est là un document d'un intérêt psychologique et historique

incontestable. Il se lit avec infiniment d'agrément dans la traduction de M. de Labriolle, qui le commente avec beaucoup de finesse et d'érudition.

— LES MERVEILLES DE LOURDES, par l'abbé J. BRICOUT, directeur de la *Revue du Clergé français*. In-12 écu de 128 pages, 0. fr. 60 franco, 0. fr. 70. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, (6°).

Dans le premier chapitre — *Deux camps en présence*, — l'auteur montre que beaucoup de savants ou de littérateurs, quand il s'agit de Lourdes, font preuve de légèreté ou de lâcheté, et que l'attitude des croyants est bien plus raisonnable. Dans le deuxième chapitre. — *Les visions de Bernadette*. — il établit que la voyante n'a pas été suggestionnée par l'abbé Peyramale et qu'elle n'a pas été hallucinée, mais que la Vierge lui a réellement apparu. Dans le troisième chapitre. — *Les guérisons miraculeuses*, — après avoir brièvement exposé les faits, il insiste sur les diverses explications naturelles que l'on propose, particulièrement sur la suggestion, et en prouve l'insuffisance. Un *Index alphabétique* et une *Table analytique des matières* terminent le volume.

Le livre de M. l'abbé Bricout sera très utile aux « personnes cultivées, croyantes ou non, qui n'ont ni le temps ni le goût de feuilleter de gros volumes et qui désireraient, cependant, être sérieusement renseignées sur ce qui se passe à Lourdes. » Prêtres ou laïques, apologistes et conférenciers, directeurs du catéchisme et d'œuvres de persévérance, y trouveront, pour eux ou pour les âmes qui leur sont confiées, lumière et édification.

Comme la *Jeanne d'Arc* du même auteur, ce nouvel opuscule a fort bonne façon ; autant, plus même peut-être que son aîné, il est clair, d'une lecture facile, agréable, et de nature à convaincre les plus exigeants.

On sait que la cause de Bernadette s'instruit en ce moment : le livre de M. l'abbé Bricout ne pouvait paraître à une heure plus opportune.

LA VIE DE SAINT BENOIT D'ANIANE, par SAINT ARDON, son disciple. Traduite sur le texte même du Cartulaire d'Aniane par Fernand BAUMES. 1 vol. in-16 de la collection *Chefs-d'œuvre de littérature hagiographique*, No 562. Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cis, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Parmi les grandes figures ecclésiastiques de l'époque carolingienne, celle de saint Benoît d'Aniane se détache avec un éclat tout particulier. Nous avons l'immense avantage de posséder sa Vie écrite quelques années seulement après sa mort et cela non par l'imagination populaire, mais par un de ses disciples et par un saint, saint Ardon. Il faut savoir gré à M. F. Baumes d'avoir su mettre à la portée de tous, avec beaucoup de science et de délicatesse, ce précieux document. Il ne pouvait figurer nulle part avec plus d'à-propos que dans cette série hagiographique publiée par les éditeurs de *Science et Religion*, série qui promet d'être une véritable légende dorée du XX^e siècle.

— LE SCHISME DE PHOTIUS par J. RUINAUT, 1 vol. in-16 de la Collection *Science et Religion*, No 558. Prix : 0 fr. 60. BLOUD et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Etudier le schisme fomenté au IX^e siècle par Photius n'est faire œuvre de théologien que dans une très faible mesure. La question religieuse n'y fut guère qu'une occasion par laquelle éclatèrent au plein jour des dissentiments beaucoup plus lointains et plus profonds entre les Orientaux et les Occidentaux. Ces dissentiments tenaient à d'irréductibles différences des mœurs, de culture, de civilisation et à des rivalités d'influence politique. Au point de vue spirituel, la primauté romaine qui se renforçait de jour en jour contrariait les visées des patriarches de Constantinople et consacrait aux yeux des Grecs l'hégémonie de l'Occident. C'est ce qui explique qu'une entente durable n'ait jamais pu s'établir entre les Grecs et la papauté et que, moins d'un siècle après la chute de Photius le schisme dont il avait été l'initiateur ait été repris, pour, cette fois, devenir définitif. A ces causes générales s'ajoutèrent des causes particulières que M. Ruinaut n'a garde de passer sous silence dans le docte travail où il expose d'une façon très lucide l'histoire de ce grand fait de l'histoire religieuse et politique.
